

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

MINISTERE DU COMMERCE, DU SECTEUR INFORMEL,  
DE LA CONSOMMATION, DE LA PROMOTION DES PRODUITS  
LOCAUX ET DES PME

13.12.2016\* 18504

**ANALYSE :** Arrêté interministériel  
rendant obligatoire l'application de la  
norme NS 03-146 sur les bouillons  
alimentaires d'assaisonnement.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES,

LE MINISTRE DU COMMERCE, DU SECTEUR INFORMEL, DE LA  
CONSOMMATION, DE LA PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX ET DES PME

VU la Constitution ;

VU la loi n° 66-48 du 27 mai 1966, relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes ;

VU la loi n° 94-63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique ;

VU la loi n° 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes du Sénégal ;

VU le décret n° 68-507 du 07 mai 1968 réglementant le contrôle des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale ;

VU le décret n° 68-508 du 07 mai 1968 fixant des conditions de recherche et de constatation des infractions à la loi n° 66-48 du 27 mai 1966 ;

VU le décret n° 2002-746 du 19 juillet 2002 relatif à la normalisation et au système de certification de la conformité aux normes ;

VU le décret n° 2014-845 du 06 juillet 2014 portant nomination du Premier ministre ;

VU le décret n° 2014-853 du 09 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié ;

VU le décret n° 2014-878 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre de l'Industrie et des Mines.

VU le décret n° 2014-883 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME ;

VU le décret n° 2015-855 du 22 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

Sur présentation du Directeur du Commerce intérieur,

### ARRÊTENT :

**Article premier.-** L'application de la norme NS 03-146 sur les bouillons alimentaires d'assaisonnement est rendue obligatoire ainsi que ses révisions ultérieures.

**Article 2.-** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté interministériel est passible des sanctions prévues par la loi n° 66-48 du 27 mai 1966 relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes et par la loi n°2014-10 du 28 février 2014 portant Code des Douanes du Sénégal.

**Article 3.-** Le Directeur général des Douanes, le Directeur général de l'Association sénégalaise de Normalisation et le Directeur du Commerce intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté interministériel qui sera publié au Journal officiel.

LE MINISTRE DU COMMERCE,  
DU SECTEUR INFORMEL, DE LA CONSOMMATION,  
DE LA PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX  
ET DES PME

Alioune SARR



Alioune SARR

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
ET DES MINES



Aly Ngouille NDIAYE

**Ampliations :**

- PR/SG
- PM/SGG
- Tous Départements ministériels concernés
- JORS
- Archives